



Assemblée générale

Distr. limitée
23 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Deuxième Commission
Point 19 de l'ordre du jour
Suivi et mise en œuvre des textes issus
des Conférences internationales
sur le financement du développement

Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission,
Hessa Alateibi (Émirats arabes unis), à l'issue de consultations sur le projet
de résolution [A/C.2/73/L.17](#)

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences **internationales sur le financement du développement**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016 et [72/208](#) du 20 décembre 2017 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

¹ Résolution [70/1](#).



Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, partagés et équitables,

Réaffirmant également qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Se félicitant de la tenue, du 23 au 26 avril 2018, du troisième forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Rappelant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum², dans lesquelles il a été décidé que le quatrième forum se tiendrait du 15 au 18 avril 2019 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et que le forum de 2019 examinerait la nécessité de tenir une conférence de suivi et ferait rapport à ce sujet dans son document final,

Rappelant également la décision 2017/206 du Conseil économique et social, en date du 5 octobre 2016,

Prenant note de la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenue à New York les 21 et 22 mai 2018, ainsi que des textes qui en sont issus³,

Prenant note également de la Réunion de haut niveau sur le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 convoquée par le Secrétaire général à New York le 24 septembre 2018 et de la présentation de la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018-2021), et attendant avec intérêt que des informations actualisées sur l'application de cette stratégie lui soient présentées régulièrement par le Secrétaire général,

Attendant avec intérêt la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019,

² Voir E/FFDF/2018/3.

³ Voir E/2018/73.

Attendant avec intérêt également le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale,

1. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴ ;

2. *Prend acte* du rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁵ et note que des progrès, encore qu'inégaux, ont été signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre ;

3. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement², appelle à leur application intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2019 ;

4. *Attend avec intérêt* le résumé de la Présidente du Conseil économique et social sur le forum de 2019 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

5. *Invite* la Présidente du Conseil économique et social à commencer à préparer sans tarder le forum de 2019 sur le suivi du financement du développement ;

6. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

7. *Prend note* des activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires, ainsi que de la contribution de l'Union européenne et d'autres pays aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage au fonds de contributions volontaires de façon à faciliter la participation des pays en développement ;

8. *Se félicite* de la tenue, à Bali (Indonésie) le 13 octobre 2018, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, et réaffirme que celle-ci est chargée de repérer et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

⁴ Résolution 69/313, annexe.

⁵ *Financing for Development: Progress and Prospects 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.5).

9. *Se félicite également* des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre ces objectifs, attend avec intérêt la création de la plateforme en ligne dans le cadre du Mécanisme, et se félicite des progrès réalisés dans la mise en service de la banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

10. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, les 5 et 6 juin 2018 à New York, du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé⁶, établi par les coprésidents, a servi d'élément de discussion lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et a permis de mettre l'accent, entre autres, sur la promotion des rencontres et des échanges entre les différentes parties prenantes, en particulier les acteurs de l'innovation et les bailleurs de fonds, pour combler les écarts technologiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

11. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

12. *Prend note* de la création du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, dont les recommandations contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément au mandat du Groupe ;

13. *Se félicite* que la Présidente de l'Assemblée générale ait nommé des cofacilitateurs chargés de consulter les États Membres au sujet des travaux de fond menés dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris des résultats possibles de ce dernier, et l'invite à tenir les États Membres informés de l'évolution de la situation ;

14. *Prend note* de la session conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social sur les questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports de l'Équipe spéciale interorganisations sur le financement du développement pour 2019 et 2020, tenue le 14 septembre 2018 ;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un compte-rendu des conclusions et des résultats des quatre premiers rapports établis par l'Équipe spéciale interinstitutions, ainsi que des conclusions et recommandations concertées issues des quatre forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui servira de contribution au

⁶ Voir [E/HLPF/2017/6](#).

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2019 et aux débats de la Deuxième Commission à sa soixante-quatorzième session ;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement », à moins qu'il n'en soit convenu autrement.
